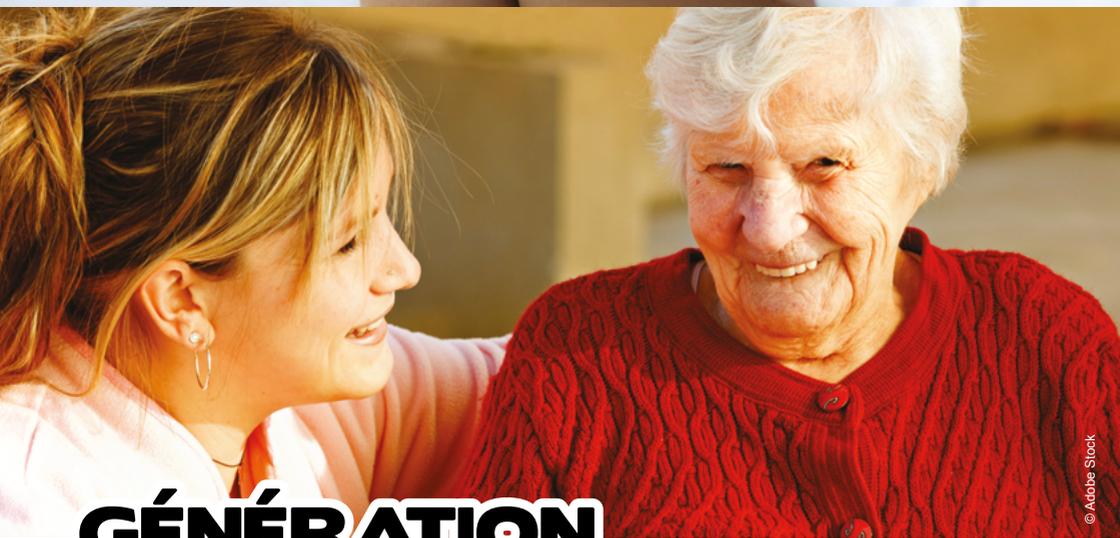


LES AIDES RÉGIONALES ÉTUDIANTES

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Bénéficiez
de la bourse
d'études
sanitaires et
sociales

© Fotolia



© Adobe Stock

GÉNÉRATION #HDF

www.generation.hautsdefrance.fr

Retrouvons-nous sur



POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel
gratuits



Région
Hauts-de-France



“ GRÂCE À LA BOURSE D'ÉTUDES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA RÉGION, LES FINS DE MOIS SONT PLUS FACILES ET JE PEUX ÉTUDIER SEREINEMENT. ”

POUR QUELLES FORMATIONS ?

SECTEUR SOCIAL

Accompagnant éducatif et social
 Assistant de service social
 Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)
 Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
 Conseiller en économie sociale et familiale
 Éducateur de jeunes enfants
 Éducateur spécialisé
 Éducateur technique spécialisé
 Ingénierie sociale
 Médiateur familial
 Moniteur éducateur
 Technicien de l'intervention sociale et familiale

SECTEUR SANITAIRE

Aide-soignant
 Ambulancier
 Auxiliaire de puériculture
 Cadre de santé
 Ergothérapeute
 Infirmier
 Infirmier anesthésiste
 Infirmier bloc opératoire
 Infirmier de puériculture
 Manipulateur d'électroradiologie médicale
 Masseur-kinésithérapeute
 Pédiacre-podologue
 Préparateur en pharmacie hospitalière
 Psychomotricien
 Sage-femme (maïeuticien)
 Technicien de laboratoire médical

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les formations sanitaires et sociales ci-contre ouvrent droit à une bourse d'étude allouée par la Région Hauts-de-France !

Vous pouvez ainsi bénéficier d'une aide durant toute votre période de formation sous certaines conditions d'éligibilité et sur critères sociaux.

POUR QUI ?

Les élèves, étudiants et demandeurs d'emploi suivant l'une des formations éligibles dispensées dans un établissement de formation de la Région Hauts-de-France.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

C'est très simple ! **Pour savoir si vous êtes éligible à la bourse et déposer un dossier de demande, rendez-vous sur aidesindividuelles.hautsdefrance.fr**

Les demandes de bourses se font uniquement de manière dématérialisée **avant le 30 octobre 2020**.

GÉNÉRATION #HDF

www.generation.hautsdefrance.fr

Retrouvons-nous sur



Région
Hauts-de-France